

CAP Création ESS - Bretagne

FRANCE ACTIVE

Présentation du dispositif

Ce dispositif favorise l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet.

Les objectifs du dispositif sont :

- multiplier le nombre d'entreprises solidaires en France,
- créer 5 à 10 emplois en 3 ans par nouvelle entreprise,
- faire émerger de nouveaux « entrepreneurs sociaux ».

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peut bénéficier de ce dispositif tout porteur de projet qui souhaite créer une nouvelle entreprise solidaire dont la mise en place nécessite une étude de faisabilité de 6 à 9 mois.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Cette aide concerne essentiellement la prise en charge du salaire du porteur de projet pendant l'étude de faisabilité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Cette aide prend la forme d'une subvention d'un montant de 20 000 € maximum (moyenne de 15 000 €) en parallèle de co-financement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Pour toute information complémentaire il faut contacter France Active Bretagne par :

- Email : contact@franceactive-bretagne.bzh
- Tel : 02 99 65 04 00

Éléments à prévoir

Le dossier libre à constituer pour envoi à France Active Bretagne est composé des pièces justificatives suivantes :

- à propos du projet de création :
 - présentation du projet et de sa finalité,
 - présentation du contenu de l'étude de faisabilité, des moyens nécessaires et du calendrier de mise en œuvre,
 - budget de l'étude de faisabilité et co-financements envisagés,
 - modalités de mise en œuvre : comité de pilotage de l'étude, les autres formes de contributions envisagées.
- à propos du porteur de projet : lettre de motivation et CV du porteur de projet.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Economie Sociale et Solidaire

Organisme

FRANCE ACTIVE Association France Active

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.franceactive.org/...